

**Le Fonds de solidarité FTQ :
Une solution aux enjeux d'épargne et
d'investissement plus pertinente que jamais**

**Mémoire présenté devant la
Commission des finances publiques**

Le 10 septembre 2015

LE CRÉDIT D'IMPÔT ACCORDÉ AUX ACTIONNAIRES DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ EST L'UNE DES RARES MESURES FISCALES QUI SOUTIENNENT DIRECTEMENT DEUX DES BESOINS FONDAMENTAUX DU QUÉBEC D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN : L'ÉPARGNE ET L'INVESTISSEMENT.

AUGMENTER L'ÉPARGNE

Le taux d'épargne au Québec diminue depuis 20 ans. Il est près de trois fois inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. À la retraite, plus de 60 % des travailleurs ne pourront pas maintenir leur niveau de vie.

Le Fonds est d'une efficacité remarquable pour ce qui est de l'encouragement à l'épargne. Il compte près de 610 605 actionnaires majoritairement issus de la classe moyenne. Environ le tiers d'entre eux ont investi dans un REER pour la première fois au Fonds et de ceux-ci, environ 80 % ont ensuite acheté un REER d'une autre institution financière.

ASSURER UNE OFFRE ADÉQUATE DE CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds canalise l'épargne de ses actionnaires vers les entreprises québécoises sous forme d'investissements à risque, non garantis. Il est l'un des principaux moteurs de l'investissement privé au Québec, aussi bien par ses investissements directs que par son action structurante qui a favorisé l'émergence d'un réseau de fonds d'investissements privés de capital de risque.

L'expérience de certains pays de l'Union européenne, d'Israël, de la Californie et du Massachusetts, démontre que pour exercer un impact significatif sur l'économie, les montants de capital-investissement disponibles doivent atteindre un seuil minimal, variant entre 0,81 % et 1,66 % du PIB dans le cas des pays précités. Au Québec, l'offre ne se situe qu'à 0,90 % du PIB, soit près de la limite inférieure. Le Fonds de solidarité FTQ représente à lui seul environ le tiers de cette offre et sans sa contribution, le capital de développement disponible aux entreprises québécoises serait très nettement insuffisant.

UN CRÉDIT D'IMPÔT DONT DEUX CLIENTÈLES BÉNÉFICIENT

Le gouvernement du Québec consent aux actionnaires du Fonds un crédit d'impôt de 15 %. En contrepartie, le Fonds est tenu d'investir un minimum de 60 % de son actif en capital-investissement non garanti dans des entreprises à impact économique

québécois¹. Il investit directement et aussi indirectement, via un réseau de près d'une centaine de fonds d'investissements privés.



UN FORMIDABLE OUTIL D'ÉPARGNE

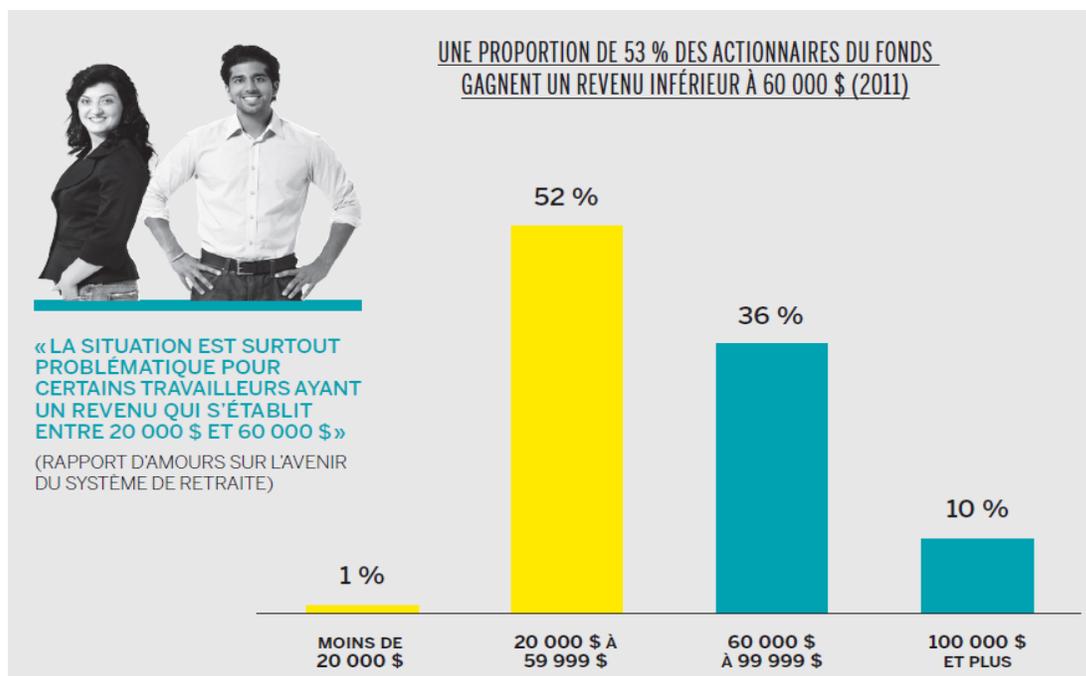
Environ 20 % des Québécoises et des Québécois détenant un REER sont actionnaires du Fonds de solidarité FTQ, soit 610 605 personnes au 31 mai 2014. Alors que l'objectif unique d'un fonds d'investissement traditionnel est de maximiser le rendement pour l'investisseur, le Fonds de solidarité FTQ vise à offrir un rendement raisonnable tout en poursuivant aussi d'autres types de valeur ajoutée, telle la création d'emplois, le soutien au développement régional ou à des secteurs économiques qui éprouvent de la difficulté à obtenir du financement d'autres investisseurs.

Les actionnaires du Fonds accordent une très grande importance à la préservation du capital puisqu'ils investissent en vue de leur retraite. Le Fonds gère son actif en conséquence. Il équilibre le niveau de risque de manière à remplir sa mission (investir un minimum de 60 % de son actif en capital de développement non garanti) tout en préservant le capital et en produisant un rendement raisonnable. Le crédit d'impôt compense l'actionnaire pour la prise de risque inhérente à la proportion élevée d'investissements non garantis concentrés au Québec exigés du Fonds, ainsi que pour l'interdiction de retirer son capital du Fonds avant la retraite, sauf circonstances exceptionnelles.

LE FONDS VALORISE UNE CULTURE DE L'ÉPARGNE POUR LA CLASSE MOYENNE.

La cotisation moyenne au Fonds a été de 2 677 \$ pour l'année d'imposition 2014, loin du plafond admissible aux crédits d'impôts de 5 000 \$. Près de 83 % des actionnaires du Fonds détiennent moins de 30 000 \$ en valeur dans leur REER du Fonds. Au cours des 5 dernières années, les actionnaires du Fonds ont racheté près de 2,8 milliards d'actions, principalement pour leur retraite.

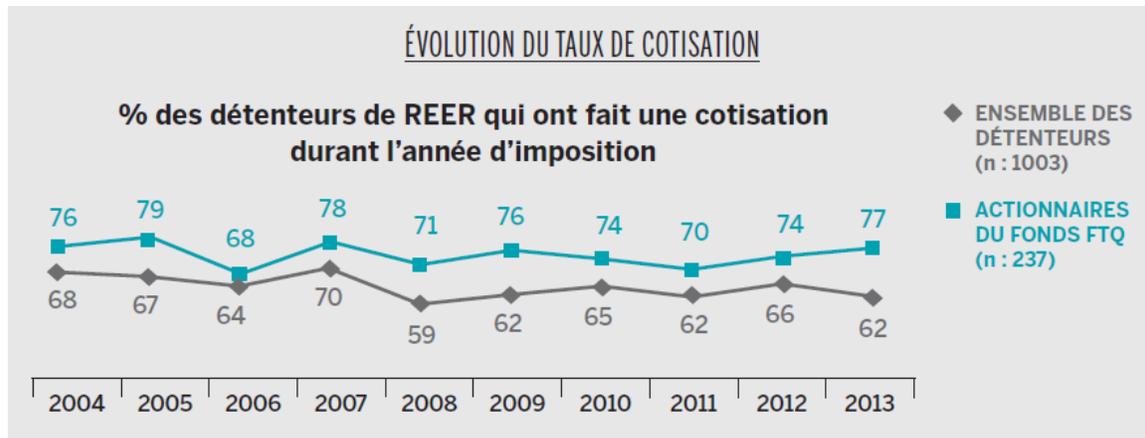
¹ Au 31 mai 2014, la valeur des investissements moyens admissibles s'élevait à 5,8 milliards \$, soit 65,1 % de l'actif net moyen de l'exercice précédent, au delà donc du minimum exigé par la Loi.



Les crédits d'impôts consentis par les gouvernements contribuent indéniablement à l'attrait de l'action du Fonds comme produit d'épargne pour la retraite, mais il y a plus. La décision de contribuer à un REER dépend d'un ensemble de facteurs. Le Fonds agit sur l'ensemble de ces facteurs.

LA PROMESSE (TENUE) DU FONDS À SES ACTIONNAIRES	
PROXIMITÉ, INFORMATION, FORMATION	<p>Le Fonds a gagné la confiance de ses actionnaires une personne à la fois, en établissant avec chacun d'eux une relation personnalisée à travers l'action de ses 2000 responsables locaux bénévoles (les RL) en milieux de travail.</p> <p>Les RL sensibilisent leurs collègues de travail à l'importance de l'épargne aussi bien pour assurer leur avenir que pour créer de l'emploi par le financement d'entreprises au Québec.</p> <p>En 2015, plus de 6 500 entreprises participent au régime de retenue sur le salaire du Fonds et plus de 1 552 PME ont un REER collectif auprès du Fonds.</p>
POSSIBILITÉ D'ÉPARGNER MÊME AVEC UN SALAIRE MOYEN	<p>Les mécanismes de retenue sur le salaire, jumelés avec les crédits d'impôts et les retours d'impôt, permettent à un très grand nombre de salariés de la classe moyenne qui ne le pourraient pas autrement de cotiser à un REER.</p>
RENDEMENT RAISONNABLE ET STABLE DANS LE TEMPS, SOLIDITÉ FINANCIÈRE	<p>En date du 31 mai 2015, le rendement composé annuel à l'actionnaire est de 6,9 % sur 5 ans et de 4,0 % sur 10 ans. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôts accordés aux actionnaires</p>
CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	<p>Les actionnaires attendent du Fonds qu'il investisse afin de créer, maintenir et sauvegarder des emplois, ainsi que pour soutenir le développement des régions aussi bien que des grands centres urbains. Plus de 72 % des investissements directs du Fonds et des fonds régionaux ont été réalisés hors des régions de Montréal, Laval et Capitale nationale. La très grande majorité des entreprises soutenues par le Fonds comptent moins de 100 employés.</p>
FRAIS DE GESTION RAISONNABLES	<p>Le ratio des charges d'exploitation au 31 mai 2015 est de 1,4 %, un niveau nettement inférieur à celui des fonds mutuels comparables, soit les fonds équilibrés canadiens neutres dont la moyenne est de 2,5%</p>

Cette culture de l'épargne se manifeste dans les comportements observés chez les actionnaires du Fonds comme le montre clairement le tableau suivant sur le taux de cotisation des actionnaires du Fonds comparé au taux de cotisation de l'ensemble des détenteurs de REER :



UNE SOURCE PERPÉTUELLE DE CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

De tout temps, les entreprises québécoises ont éprouvé plus de difficulté à trouver du financement que celles de l'Ontario et du reste du Canada. La Commission d'enquête publique Saucier (1984) avait clairement identifié le phénomène ; à la fois par tradition et par manque d'accès aux réseaux financiers, les PME du Québec se finançaient surtout en ayant recours à la dette. Les taux d'intérêt qui atteignaient 20 % durant la crise économique du début des années 1980 avaient alors entraîné la fermeture de certaines d'entreprises qui étaient autrement viables et la perte de centaines de milliers d'emplois.

En réponse, le gouvernement du Québec avait mis en place divers moyens pour favoriser une meilleure capitalisation des entreprises, tel le régime épargne-actions (REA), les Sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ), les sociétés de développement des entreprises québécoises (SODEQ). En parallèle, la CDPQ, les sociétés d'État telles la SGF, la SDI et d'autres ont développé de nouveaux véhicules de capitalisation.

C'est dans ce contexte que fut créé le Fonds de solidarité FTQ en 1983. Il en a résulté une disponibilité sans précédent du capital de risque depuis les années 1990. Le Fonds de solidarité FTQ s'est avéré l'un des outils les plus efficaces car il a permis la création d'une nouvelle source de capital de risque et de capital de développement non garanti.

LA CONTRIBUTION DU FONDS

L'épargne retraite représente plus de 80 % des avoirs financiers des Québécois, une proportion qui va en augmentant avec le vieillissement de la population. Règle générale, les Québécois investissent dans des produits financiers à faible risque ou très liquides. Ils confient leur épargne à des investisseurs institutionnels qui investissent très peu – pour ne pas dire qu'ils sont quasiment absents - en actions d'entreprises québécoises, malgré les efforts soutenus des gouvernements depuis très longtemps pour les en convaincre.

L'originalité de la contribution du Fonds de solidarité FTQ est précisément d'avoir réussi à canaliser plus de 60 % des cotisations reçues de ses actionnaires vers les entreprises québécoises, sous forme de capital de développement non garanti. C'est une proportion plusieurs fois supérieure à celle de tous les investisseurs institutionnels. Sur une période de 10 ans (2006 à 2015), le Fonds de solidarité FTQ a engagé dans des entreprises québécoises plus de 5,9 milliards \$ en capital de développement risqué non garanti. Bon an mal an, le Fonds représente à lui seul environ le tiers des investissements en capital de risque et de développement réalisés au Québec.

CAPITAL RISQUÉ NON GARANTI ENGAGEMENTS DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ, 2006 À 2015	
CAPITAL DE CROISSANCE	3,8 milliards \$
CAPITAL DE RISQUE	2,1 milliards \$
TOTAL	5,9 milliards \$



LE FONDS COMBLE LES CARENCES DU MARCHÉ

Les investisseurs sont souvent réfractaires à investir dans certains segments de marché. En outre, lorsque la conjoncture économique est défavorable, par exemple lors de la crise financière et économique de 2008-2009, certains joueurs se retirent du marché du financement. Le Fonds joue un rôle essentiel en répondant à ces besoins du marché.

	CARENCE DU MARCHÉ	PERFORMANCE DU FONDS
RÉGIONS 	<p>Les investisseurs vont peu à l'extérieur des grands centres.</p>	<p>72 % des investissements directs du Fonds et des fonds régionaux ont été réalisés hors des régions de Montréal, Laval et Capitale nationale.</p> <p>À elles seules, les régions ressources représentent 35 % du nombre d'investissements.</p>
SECTEURS 	<p>Le secteur manufacturier attire moins de 10 % du nombre des investissements au Québec.</p> <p>Les sciences de la vie attirent de moins en moins de capitaux.</p>	<p>Le Fonds a conclu 26 % de ses investissements dans le secteur manufacturier.</p> <p>Le Fonds a investi près de 950 M\$ dans le secteur des sciences de la vie depuis sa création.</p>
TAILLE 	<p>Les petites transactions (moins de 1 M\$) et les très grandes (plus de 20 M\$) sont difficiles à financer.</p>	<p>68 % des investissements du Fonds et des fonds régionaux sont inférieurs à 1 M\$, versus 32 % pour l'ensemble des investissements conclus au Québec.</p> <p>Pour les investissements supérieurs à 20 M\$, le Fonds est l'un des rares investisseurs dont la taille lui permet de s'y engager.</p>
PHASE 	<p>Les investissements sont plus difficiles à conclure à certaines phases de croissance de l'entreprise.</p>	<p>Le Fonds est actif tout au long des étapes de développement de l'entreprise, depuis l'amorçage et le démarrage jusqu'à l'inscription en bourse. SSQ et Cabano sont deux exemples d'entreprises que le Fonds a commencé à soutenir lorsqu'elles étaient en difficulté et a continué d'accompagner par la suite pour leur permettre de croître.</p>
CYCLES FINANCIERS 	<p>En période de crise financière ou économique, la plupart des autres investisseurs se retirent du marché.</p>	<p>Le Fonds a la capacité de maintenir et même d'augmenter sa présence dans le marché durant les périodes de crise. En 2009 par exemple, lors de la crise des liquidités, le Fonds a supporté Bombardier et Transcontinental.</p>

LE FONDS SOUTIENT TOUT LE SECTEUR DU CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

En 2003, le rapport Brunet sur le rôle de l'État Québécois dans le capital de risque concluait en la nécessité de favoriser l'émergence au Québec de fonds d'investissements privés. De concert avec le gouvernement et les autres acteurs du milieu de l'investissement, le Fonds a élaboré une stratégie aux objectifs multiples :

- Accroître le montant de capital et le nombre de sources de capital disponibles pour les PME ;
- Attirer des fonds étrangers au Québec ;
- Favoriser la création d'un fonds de fonds au Québec ;
- Augmenter la collaboration entre les fonds de travailleurs et l'industrie du capital de risque.

Cette première étape a donné des résultats très convaincants :

- Depuis 2004, les gestionnaires de fonds du Québec ont attiré plus de 50 % des nouveaux fonds de capital de risque pour l'ensemble du Canada ;
- La taille moyenne des fonds de capital de risque (amorçage, démarrage) a augmenté à 120 M \$;
- Le Fonds a contribué à hauteur de près de 1 milliard \$ au financement de 42 fonds privés, dont 16 fonds étrangers qui, pour la plupart, ont ouvert un bureau au Québec et investissent désormais ici.

En 2009, le Fonds a franchi une nouvelle étape en participant au financement de Teralys Capital, un fonds de fonds québécois de 750 M \$, en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement et Investissement Québec

Ainsi, grâce à la stratégie proposée par le Fonds, rendue possible par sa capacité à investir massivement au soutien de l'industrie, s'est créé un « écosystème » de capital de risque qui fonctionne bien. Grâce au soutien du Fonds, le Québec bénéficie aujourd'hui d'une constellation de fonds privés dans les secteurs de pointe qui se révèle une véritable pépinière d'entreprises innovantes, dont un grand nombre connaissent une croissance rapide.

PERPÉTUER LE PARTENARIAT ENTRE LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dans les paragraphes précédents, nous avons démontré comment le Fonds de solidarité FTQ contribue à deux des principaux objectifs des grandes politiques publiques québécoises : l'encouragement à l'épargne, et la conversion de cette épargne en capital d'investissement non garanti qui répond aux besoins des entreprises québécoises. Il apporte une contribution unique à l'économie du Québec en transformant l'épargne retraite de ses 610 605 actionnaires en capital d'investissement risqué, non garanti, investi dans les entreprises du Québec dont la très grande majorité comptent moins de 100 employés et dont plus de 72 % sont situées à l'extérieur des principales régions urbaines.

On peut mentionner un autre domaine dans lequel le Fonds a un impact essentiel dans l'économie québécoise : la formation économique. La compréhension des enjeux en cause et le dialogue sont à la base de tous les changements, qu'ils soient sociaux ou économiques. La communication ouverte et transparente que permettent les formations offertes par la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ sont ainsi des vecteurs de changement, notamment dans les perceptions du rôle que les travailleurs peuvent jouer pour assurer la pérennité, voire la croissance, de l'entreprise qui les emploie, contribuant ainsi à la sauvegarde, au maintien et à la création d'emplois.

Le Fonds joue un rôle unique et irremplaçable. Par son action directe auprès de la population, il contribue à propager une culture de l'épargne essentielle pour convaincre les citoyens de la nécessité d'augmenter la valeur de leur patrimoine.

En complémentarité avec les autres fonds fiscalisés du Québec, il a créé, avec cette épargne, une source de capital d'investissement que nul autre investisseur ne comblerait en son absence, ainsi que l'a démontré l'exemple ontarien où le retrait du crédit d'impôt consenti par le gouvernement de l'Ontario aux actionnaires des fonds de travailleurs de cette province a entraîné un déclin prononcé de l'investissement privé dans cette province ; les autres investisseurs n'ont pas occupé l'espace libéré.

La grande souplesse opérationnelle du Fonds, sa profonde connaissance de l'économie québécoise et des entreprises et sa capacité à définir et à implanter rapidement de nouveaux véhicules d'investissement en font un partenaire privilégié du gouvernement du Québec. L'annonce, dans le premier budget du ministre Leita, de la création d'un nouveau fonds de fonds de 375 M\$ en partenariat avec le Fonds et la CDP ainsi que la recapitalisation du fonds Anges Québec auquel participera le Fonds à hauteur de 15 M\$, constituent des exemples récents.

Enfin, comme l'ont démontré plusieurs études, le coût à court terme pour les gouvernements résultant de l'octroi d'un crédit d'impôt aux actionnaires du Fonds peut

être considéré davantage comme un « investissement fiscal » plutôt qu'une « dépense fiscale ». En effet, et sur la base de la dernière étude préparée en 2010 par la firme «SECOR», le gouvernement du Québec non seulement récupère son coût à l'intérieur d'une période de 3 ans, mais il bénéficie ensuite des effets positifs pendant plusieurs années de par l'action économique et les retombées fiscales que les investissements du Fonds génèrent puisque les actionnaires du Fonds doivent y conserver leur investissement jusqu'à la retraite.

Position du fonds face aux recommandations de la commission Godbout

Parmi les mesures proposées dans les documents de la commission, nous souhaitons bien évidemment revenir plus particulièrement sur les recommandations liées au fonds fiscalisés.

Nous sommes très satisfaits que la commission reconnaisse le rôle stratégique joué par les fonds fiscalisés dans l'appui et le soutien aux investissements des PME et qu'elle recommande ainsi le maintien d'un soutien fiscal aux trois fonds.

Nous sommes aussi très satisfaits que soit reconnu le rôle essentiel des fonds fiscalisés dans l'épargne retraite des québécois. Comme nous l'avons mentionné précédemment dans ce document, les fonds fiscalisés contribuent largement à créer une « culture de l'épargne » chez les travailleurs québécois. Les actionnaires du Fonds sont sensibilisés à l'importance d'épargner pour la retraite, de diversifier leurs avoirs et de cotiser régulièrement tout au long de leur vie active :

- Plus du tiers des actionnaires du Fonds ont investi dans un REER pour la première fois au Fonds ;
- Selon le sondage SOM REER publié en juin 2014, plus de 75 % des actionnaires du Fonds détiennent un autre REER, versus 44 % pour l'ensemble des détenteurs de REER au Québec ;
- Année après année sans exception depuis au moins dix ans, le pourcentage des actionnaires du Fonds qui cotisent à leur REER est supérieur à la moyenne. Il était de 77 % en 2013, versus 62 % pour l'ensemble des détenteurs de REER au Québec.

Par ailleurs, comme le mentionne la commission dans ces documents, les fonds de travailleurs ont contribué à la mise en place de REER collectifs ou de programmes de retenue à la source dans près de 6 500 entreprises au Québec.

Avant de revenir sur les recommandations concernant les fonds fiscalisés, il est important de rappeler que celles-ci interviennent dans un contexte bien particulier puisque le gouvernement du Canada a annoncé, dans son budget déposé le 21 mars

2013, l'élimination graduelle du crédit d'impôt de 15 % qu'il accorde aux actionnaires des fonds de travailleurs.

Depuis le dépôt de ce budget, le Fonds, appuyé par ...

- Plus de 110 000 contribuables québécois ayant signé la pétition demandant au gouvernement fédéral de revoir cette mesure qui se traduit en fait par une hausse d'impôt pour ceux qui ont acquis au fil du temps de bonnes habitudes d'épargne en contribuant à un fonds de travailleurs;
- la communauté d'affaires de partout au Québec (plus d'une quarantaine de mémoires positifs à l'égard de l'implication des fonds de travailleurs québécois ont été déposés par des entreprises et associations d'affaires de partout au Québec au cours de la période de consultation);
- l'Association canadienne du capital de risque ;
- Une résolution unanime de l'ensemble des partis politiques présents à l'Assemblée nationale du Québec demandant au gouvernement fédéral qu'il renonce à sa décision de mettre fin au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs.

... a essayé, en vain, de faire annuler cette décision préjudiciable pour l'économie québécoise.

Comme nous l'avons déjà expliqué dans notre mémoire déposée devant la commission Godbout, il y a trois perdants avec cette mesure : les épargnants québécois, l'économie québécoise et enfin, l'industrie du capital de risque à travers le Canada :

- Les épargnants québécois de la classe moyenne parce qu'ils perdent un incitatif fiscal qui leur permet de mieux se préparer pour la retraite;
- L'économie québécoise parce que la suppression du crédit d'impôt va réduire nos entrées de fonds, ce qui aura pour conséquence une diminution de notre capacité à investir dans les entreprises du Québec;
- Enfin, l'industrie du capital de risque au Canada parce que nous n'aurons pas le choix, avec moins d'argent à investir et avec la disparition de la prime de risque que nos actionnaires touchaient à travers le crédit d'impôt du Fédéral, de diminuer nos investissements en capital de risque et notre rôle de fonds de fonds.

Heureusement, le modèle d'affaires du Fonds demeure viable malgré la diminution appréhendée des souscriptions due à l'élimination du crédit d'impôt fédéral en 2017.

Les conclusions d'une analyse de KPMG-SECOR sont rassurantes pour les actionnaires-épargnants du Fonds puisque l'étude confirme que l'élimination du crédit d'impôt fédéral pour fonds de travailleurs n'affectera ni la capacité du Fonds de solidarité FTQ de chercher à générer un rendement raisonnable, ni celle de respecter les demandes

éligibles de rachat de ses actionnaires puisque ses actifs sont éminemment liquides. L'étude démontre clairement que le prix de l'action ne dépend ni du crédit d'impôt fédéral, ni de la taille du Fonds, ni des souscriptions annuelles ou des demandes de rachats qui lui sont adressées. Il repose exclusivement sur la valeur des actifs du Fonds.

Toutefois, les conclusions de l'analyse de KPMG-SECOR confirment l'effet perturbateur potentiel de la décision fédérale pour le financement des entreprises québécoises puisque cette décision du gouvernement du Canada – qui représente une hausse d'impôts importante pour les travailleurs épargnants – causera une baisse des investissements créateurs d'emplois dans l'économie du Québec.

Il est donc primordial de clarifier la situation des crédits d'impôt au niveau du gouvernement du Canada. Nous sommes très satisfaits que les leaders du parti Libéral et du NPD aient déclaré publiquement vouloir rétablir le crédit d'impôt fédéral accordé aux actionnaires-épargnants de ces fonds s'ils étaient élus. Cependant, nous sommes conscients que rien n'est gagné dans un contexte d'incertitude face aux résultats de ces élections. Dans les faits, quelque soit le parti finalement élu, nous demandons au gouvernement du Québec de soutenir les fonds de travailleurs dans leur démarche auprès du gouvernement du Canada afin de s'assurer du rétablissement des crédits d'impôt le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la recommandation n°39 sur la durée de détention des actions du Fonds de solidarité, nous rappelons que, si rien n'est changé au niveau Fédéral, le crédit d'impôt passera à 15% d'ici 2018. Cette diminution du crédit, combinée à une augmentation du délai de détention si la mesure était retenue, rendrait le produit du Fonds nettement moins attrayant et risquerait d'entraîner une diminution de nos entrées de fonds encore plus importante que celle que nous anticipons liée à la seule baisse du crédit d'impôt. Dans ce contexte, nous risquerions de devoir diminuer encore plus nos investissements ce qui viendrait limiter à nouveau l'impact du Fonds dans l'économie québécoise.

Concernant la dernière recommandation spécifique aux fonds fiscalisés de cette section du document de la commission, le gouvernement du Québec a décidé, dans son budget 2015, d'aller partiellement de l'avant avec la recommandation n°38 visant l'augmentation de la norme d'investissement des fonds fiscalisés de 60% à 70%. Très conscient de l'effort nécessaire pour augmenter la norme d'investissement, le gouvernement a choisi de limiter à 65% l'augmentation de cette norme et, conformément aux recommandations de la commission, de l'augmenter d'un point de pourcentage par année pour atteindre 65 % en 2019. Nous saluons cette approche prudente et nous pensons qu'une augmentation drastique de 5% en une année aurait eu un impact négatif important sur la qualité des investissements du Fonds en nous obligeant à injecter des montants importants dans le marché dans un laps de temps court.

En ce qui a trait aux autres recommandations de la section dans laquelle les recommandations concernant les fonds fiscalisés sont incluses (« stimuler les investissements des entreprises », volume 1), le Fonds encourage les mesures qui peuvent stimuler les investissements des entreprises et la création d'emplois en créant des conditions favorables pour les entreprises. Cependant, contrairement aux recommandations de la commission, le Fonds n'encourage pas les mesures de portée générale et les approches favorisant une baisse généralisée des impôts des entreprises. Le Fonds croit qu'il est plus bénéfique pour l'économie d'utiliser la fiscalité pour encourager certains comportements souhaités, notamment en matière de création d'emplois, et d'offrir ainsi des baisses d'impôts aux entreprises qui adoptent ces comportements.

Par ailleurs, même s'il nous semble très légitime de s'interroger sur les nombreux avantages fiscaux ou mesures incitatives dont jouissent les entreprises au Québec, nous croyons, là encore, qu'il est nécessaire de maintenir ou favoriser les avantages fiscaux ou les mesures incitatives qui encouragent les comportements structurants pour l'économie du Québec, notamment en matière d'innovation et de création d'emplois de qualité.

Enfin, en lien avec le principe d'utiliser la fiscalité pour promouvoir ou inciter certains comportements, le Fonds croit qu'il est souhaitable que le gouvernement intègre dans sa politique fiscale des mesures permettant de soutenir le développement durable et d'assurer une priorité aux efforts de transition écologique de l'économie. Cette politique doit reposer sur des stratégies sectorielles (électrification des transports, utilisation efficace de la biomasse, efficacité énergétique, habitation durable) et des mesures fiscales utilisées dans le but de promouvoir ou inciter un comportement éco-responsable afin de réduire la pollution en optimisant l'utilisation et la consommation des ressources, ou au contraire, de décourager l'utilisation et la consommation non-optimales des ressources.